

Cité scolaire André Maurois - Collège

**CAHIER DES CHARGES
Marché à procédure adaptée (MAPA)**

Classification : Séjours pédagogiques ou culturels

Allotissement : le marché comporte 1 lot

Objet : **Organisation d'un VOYAGE SCOLAIRE**

par le Collège André MAUROIS, 1, rue du Lycée - 67240 BISCHWILLER

Pouvoir adjudicateur : M. Stéphane WEIBEL, Proviseur

Responsable du suivi du marché : M. Stéphane BRETON, Secrétaire général

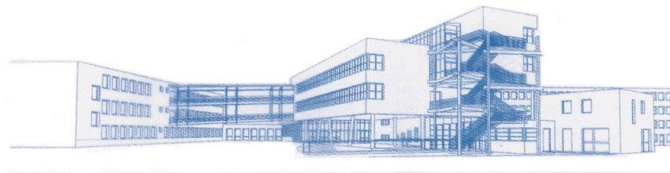
Organisateur pédagogique : Mme HAGEN Clarisse, professeure d'allemand

La réponse à l'appel d'offres se fera sur le site de l'AJI

Date et heure limite de réception des offres :	Vendredi 16 octobre 2026 à 23h au plus tard
---	--

1/ Projet pédagogique :

Destination ou objet :	Saarbrücken (D) - échange en tiers-lieu avec un partenaire allemand : « Sur les traces de l'histoire franco-allemande »	
Dates :	Du 18. 05 (matin) au 22.05.2027 (matin)	
Durée :	4 nuitées	
Participants :	28 personnes = 25 élèves et 3 accompagnateurs	
Transport :	Autocar (mise à disposition pour le séjour ou fournir billets bus de ville pour sortie Zoo et DF Garten)	
Hébergement :	Auberge de jeunesse : Jugendherberge Saarbruecken (places déjà réservées)	
Repas :	pension complète	
Programme des visites ou des activités : à préciser selon les jours	- Deutsch-Französische Stadtrallye (18/05) - Saarbrücker Schloss : visite libre (18/05) - Historisches Museum Saar - Kasematten und deutsch-französische Geschichte : visite gratuite - Deutsch-Französischer Garten, entrée gratuite + Mini-Golf : 3,50€ . - Zoo Saarbrücken prix 2,-€ - Abenteuerpark Saar, prix 16€ par personne Pour 3,5 h (demi-journée) - Saarufer + St. Johanner Markt + Alte Brücke (vom Schloss über die Alte Brücke zum St. Johanner Markt und anschließend an die Saar).	



Cité scolaire André Maurois - Collège

2/ Conditions financières :

Le prix du séjour doit être complet et comprend :

- ✓ La prise en charge totale des transports (réservation et paiement des transports, frais annexe compris (péages, parking, taxes ou tout autre frais annexe),
- ✓ Les frais de la mise à disposition de l'autocar pour la durée du séjour. Les frais de péage, parking, prise en charge du chauffeur (repas et hébergement),
- ✓ Les frais d'hébergement pour la durée du séjour,
- ✓ Les petits déjeuners, déjeuners et diners pour la durée du séjour,
- ✓ L'exécution de l'intégralité du programme,
- ✓ Les réservations et paiements des entrées et visites pour tous les lieux visités pour les élèves et accompagnateurs
- ✓ Toutes les taxes et frais afférents à l'organisation et au déroulement du voyage
- ✓ L'assurance annulation groupe garantissant notamment le risque attentat et le risque sanitaire en cas d'annulation pour cause de COVID (en cas de décision ministérielle ou administrative par la France ou le pays d'accueil),
- ✓ L'assurance accident rapatriement

Le prix total du séjour sera ferme et définitif.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif.

Des acomptes pourront être versés à hauteur de 70% du prix total TTC.

Le versement du solde ne pourra être effectué qu'après service fait soit au plus tôt lors de la remise des documents permettant la réalisation du séjour.

Tous les versements seront faits suite à l'émission d'une facture adressée sur chorus pro.

La signature du contrat, l'engagement juridique et le premier acompte éventuels ne pourront être programmés qu'à partir du moment où l'acte du Conseil d'Administration du lycée concernant l'organisation du voyage avec le prestataire retenu sera exécutoire (15 jours après envoi de l'acte aux autorités de contrôle).

Bischwiller, le 1^{er} octobre 2026

Le Proviseur,

Stéphane WEIBEL